



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 29 décembre 2022

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Jean-Daniel GUIEU, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Michèle TETENOIRE, Philippe MINIER, Marie LAGIER, Lionel RAIMBAULT, Christine MICHEL.

Excusés : Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), Chantal MONINO (pouvoir à Etienne BERENGUEL), Ghislaine GARCIA (pouvoir à François LAGIER).

Absents : - Nancy PERNIN-JAUME, Carole CHAUVET, René MICHEL.

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour :

Commande publique

Projets

- ✓ **Rénovation énergétique de l'école et création d'un restaurant scolaire, d'une salle de motricité et de locaux professionnels à la Grange Joubert et sur le parking attenant – Plan de Financement**
- ✓ **Création d'un lotissement aux Moulins et approbation des devis de l'architecte et du géomètre**

Commande publique

- ✓ **Réparation de la lame de déneigement**
- ✓ **Acquisition de produits d'entretien pour l'école**
- ✓ **Acquisition d'une pile**

Finances

Budget Commune

- ✓ **Différé du loyer du camping municipal 2022 sur 5 ans**

Budget eau

- ✓ **Décision modificative n°2**

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h10

Monsieur le Maire constate le quorum et énonce les procurations : Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), Chantal MONINO (pouvoir à Etienne BERENGUEL), Ghislaine GARCIA (pouvoir à François LAGIER).

01 Rénovation énergétique de l'école et création d'un restaurant scolaire, d'une salle de motricité et de locaux professionnels à la Grange Joubert et sur le parking attenant – Plan de Financement

Jean-Daniel Guieu rappelle aux membres du conseil la délibération 2/2021 du 10 février 2021 actant la maîtrise d'œuvre relative au projet de restructuration de l'école en lien avec la Grange Joubert. Il rappelle également la délibération 82/2022 actant le plan de financement du projet initial. Celui-ci ayant évolué et été revu, notamment suite aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, la précédente délibération est caduque.

Il rappelle que le projet comprend :

- une rénovation énergétique de l'école et un réaménagement de la cantine en dortoir et salle de réunion,
- La démolition et reconstruction de la Grange Joubert pour y aménager un restaurant scolaire et des locaux professionnels,
- La construction d'un bâtiment nouveau sur la parcelle contigüe pour y créer une salle de motricité, un accès à l'étage du bâtiment précédent et d'autres locaux professionnels.
- La création d'un réseau de chaleur pour l'ensemble

Un tel projet est estimé à 1 436 600€ HT et 162 000€ HT pour la partie réseau de chaleur.

Jean-Daniel Guieu propose de solliciter les partenaires financiers suivants au taux le plus élevé :

- L'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Fond Vert
- L'Europe
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- L'Ademe

Le chiffrage est projeté ainsi que son découpage.

Il précise qu'il est demandé aujourd'hui un accord sur le projet avec un financement pour demander des subventions.

Des ajustement seront sans doute nécessaires puisque les études se poursuivent et que le cas échéant d'autres discussions auront lieu.

Etienne Bérenguel demande pourquoi l'Europe n'est pas sollicitée. Marielle Tréhout répond qu'il n'y a pas d'appel à projets à ce jour pour lequel le projet pourrait candidater mais si en début d'année cela se présente, le plan de financement sera modifié.

François Lagier dit qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur ce projet, et à ce jour 200 000€ de plus que lors de la précédente proposition. Par ailleurs, les études ne sont pas terminées. A ce jour il s'agit d'être d'accord sur un montant et le fait de demander des subventions. Si cela devrait évoluer à la hausse, il faudra vérifier que les capacités d'autofinancement de la commune soient compatibles, il y a tout de même 300 000€ d'autofinancement avec cette proposition.

Jean-daniel Guieu dit qu'il a dit la même chose.

Monsieur le Maire dit qu'il est évident qu'il y aura d'autres échanges sur ce projet et que tout le monde est d'accord. C'est une gros et beau projet pour notre commune.

Christine Michel demande s'il peut être envisagé une chaufferie granulés plutôt que plaquettes bois au vu du coût de fonctionnement.

Lionel Raimbault propose de solliciter les communes forestières à ce sujet.

Marielle Tréhout complète en disant que les subventions sont fléchées spécifiquement pour les chaufferies et que les éléments vont s'affiner encore.

Approuvé à l'unanimité

02 Création d'un lotissement aux Moulins et approbation des devis de l'architecte et du géomètre

Michèle Tetenoire propose aux membres du conseil municipal, afin créer des ressources pour la commune qui contribueront aux capacités d'autofinancement de projets d'investissement dans un contexte immobilier assez tendu, de créer un lotissement aux Moulins sur la parcelle B 1975 d'une superficie de 5 714m², classée en zone UB du PLU, un lotissement comprenant 8 lots.

Il présente à cet effet les devis de l'architecte Pierre Cagny, accompagné du devis du géomètre Jacques Potin.

Elle indique que la commune espère en tirer une recette nette de 474 675€.

Etienne Bérenguel demande les raisons de l'augmentation par rapport au précédent document transmis.

Michèle Tetenoire indique que les prix ont été revus depuis la dernière estimation qui date d'il y a un an et qui était sur le précédent document.

François Lagier demande si ce type de projet nécessite la création d'un budget annexe.

Marielle Tréhout indique que courant 2023, il conviendra de créer un budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ Approuve la création de ce lotissement aux Moulins sur la parcelle B 1975
- ✓ Approuve le devis du géomètre Jacques Potin pour un montant de 14 478€
- ✓ Approuve le devis de l'architecte Pierre Cagny pour un montant de 9 600€

Commande publique

03 Réparation de la lame de déneigement

Michèle Tetenoire indique aux membres du conseil municipal avoir reçu de l'entreprise Michel un devis pour la réparation de la lame, abimée par l'usure, pour un montant de 1 680€ TTC

Approuvée à l'unanimité.

04 Acquisition de produits d'entretien pour l'école

Michèle Tetenoire indique aux membres du conseil municipal avoir consulté l'entreprise Dastrevigne pour l'acquisition de produits d'entretien pour l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Dastrevigne et Cie pour un montant de 775.98€ TTC.

05 Acquisition d'une pile

Michèle Tetenoire indique aux membres du conseil municipal avoir consulté deux entreprises pour changer la pile de la télécommande du véhicule électrique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Bricomarché un montant de 11.80€ TTC.

Etienne Bérenguel propose d'en acheter 6, pour faire du stock. Michèle Tetenoire dit que le véhicule sera peut-être hors service avant la fin de la pile.

Finances

Budget Commune

06 Différé du loyer du camping municipal 2022 sur 5 ans

Jean-Daniel Guieu rappelle aux membres du conseil la situation du camping municipal suite à la sécheresse de cette année et l'absence de lac.

Il avait été évoqué lors du conseil du 16 novembre 2022, afin de laisser sa capacité d'investissement au budget camping de différer la facturation du loyer du camping par le budget commune sur 5 années à compter de 2023. Le loyer de 2022 s'établit à 105 623.93€, réévalué selon l'indice de référence des loyers. Il rappelle également que le budget Les Pignans, qui sera clôt début 2023, viendra abonder le budget principal de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le différé de la facturation du loyer du camping par le budget principal de la commune sur une période de 5 années à compter de 2023.

Budget eau

07 Décision modificative n°2

Jean-Daniel Guieu indique aux membres du conseil que les emprunts du budget eau sont relativement anciens et que la commune rembourse maintenant davantage de capital que d'intérêts.

L'écriture de cette année nécessite la décision modificative n°2 suivante :

Compte à ouvrir

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	1641	Capital des emprunts	748€

Crédits à réduire

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2315	Constructions	748€

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les signes de solidarité et de soutien qu'il a eu suite au décès de son père, notamment les employés communaux.

Michèle Tetenoire indique que le DPE de la Cure la classe en G et que le logement ne peut plus être loué à compter du 1^{er} janvier.

François Lagier indique qu'il y a une contrainte supplémentaire à la classification, les dépenses énergétiques doivent être supérieures à 450€/m² pour qu'il ne soit plus louable.

Michèle Tetenoire indique que le bâtiment nécessite de gros travaux, coûteux, avant de rentabiliser et propose de le faire estimer pour le vendre en l'état.

Le conseil municipal est unanime sur la démarche.

Monsieur le Maire donne les agendas 2023, entièrement financés par la Société routière du Midi.

Il indique que la cérémonie des vœux est fixée au 14 janvier 2023 à 18h.

François Lagier indique que selon l'Insee, la population a augmenté de 20 habitants et s'établit à 1225. Monsieur le Maire dit que le recensement a lieu tous les 5 ans et que le prochain devrait être prochainement. Entre-temps, l'Insee fait des projections.

Marie Lagier indique avoir contacté deux assureurs suite à l'intervention de Ghislaine Garcia lors du dernier conseil sur le fait que les cotisations pourraient augmenter suite à l'extinction de l'éclairage public dans les zones artisanales.

Les deux assureurs lui ont assuré que l'extinction n'occasionnait pas de surcoût pour les entreprises.

Etienne Bérenguel demande si on peut remettre une benne à déchets verts au camping.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra demander et valider un devis et propose d'attendre le printemps que les affouagistes aient terminé leurs coupes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

La secrétaire de séance, Michèle TETENOIRE

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.